



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-03-16

OBJET : Création de la Régie de gestion intercommunautaire des eaux de Matimekush et Schefferville

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville et le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John souhaitent conclure une entente pour créer la « Régie de gestion intercommunautaire des eaux de Matimekush et Schefferville » pour construire, exploiter et opérer des installations de traitement de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU QUE les territoires desservis par la Régie seront ceux de la Ville et de Matimekush à l'exclusion de celui de Lac John;

ATTENDU QUE la Ville de Schefferville et le Conseil de la Nation Innu Matimekush-Lac John demeurent responsables de leurs conduites d'aqueduc et d'égout respectives;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise la transmission à la ministre des Affaires municipales pour approbation du projet d'entente de création de la Régie de gestion intercommunautaire des eaux de Matimekush et Schefferville annexé à la présente ordonnance.

Autorise madame Diane Cyr, Greffière-Trésorière à signer le projet d'entente annexé à la présente ordonnance après son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adoptée à Québec le 13 mars 2024.

Jean Dionne, administrateur